Déchets verts et branches
Biodéchets

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur **https://sitn.ne.ch**
Thème « plan de ville » → Points de collecte → Déchets verts

Généralités

Les déchets verts ménagers doivent être déposés dans des végébox (containers verts de 140, 220 ou exceptionnellement 770 litres) identifiables par le nom ou l'adresse du propriétaire privé. Veillez à respecter les normes des constructeurs de végébox indiquées à l'arrière du container (poids maximal, année de construction). Ces indications, ainsi que les variations de température, l'exposition aux UV et l'acidité des déchets peuvent influencer la durée de vie des containers.

Le ramassage a lieu entre 06h45 et 18h00.
Les végébox contenant des éléments non admis ne sont pas vidés.

Uniquement en hiver, en raison du gel, les végébox doivent être pourvus d'un sac intérieur afin de permettre la vidange du contenu.

Selon l'article 4.3 du règlement communal relatif à la gestion des déchets :

1. Seuls les apports de petite quantité jusqu'à 1 m^3 du secteur privé sont acceptés, à l'exclusion du secteur professionnel.
2. Le compostage privé et professionnel est vivement recommandé.
3. Les professionnels doivent évacuer leurs déchets directement et à leurs frais dans des centres de collecte prévus à cet effet.

Branches

Les branchages ou tailles de haies allant jusqu'à 12 cm de diamètre sont repris lors des tournées spéciales branches, une fois par mois, déposés en vrac dans le container ou en fagots attachés de 120 cm de long, 30 cm de diamètre et pesant au maximum 20 kg.
Lors de ces tournées, les déchets verts ménagers et les branchages peuvent être mélangés.

✓ Branches et arbrisseaux ✓ Tailles d'arbres et de haies ✓ Sapins de Noël (sans décoration)

En cas de problème, merci de prendre contact directement avec l'entreprise de ramassage AgriBioVal SA, au 032 860 12 41 ou par e-mail info@agribioval.ch.

Le tri des biodéchets

- ✓ Restes de repas cuits ou crus (sauf poisson, viande et os)
- ✓ Fleurs coupées et plantes en pots (sans les pots)
- ✓ Litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux)
- ✓ Gazon, feuilles et déchets végétaux de jardin
- ✓ Epluchures, fruits, légumes, noix, coquilles œufs, et le marc de café et thé

- o Viande, os, huile, sachets de thé et capsules de café
- o Litières pour chats et chiens (indépendamment de leur composant) ainsi que les excréments d'animaux
- o Ordures ménagères, tubes et berlingots
- o Piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux
- o Mégots de cigarettes, cendres, suie, copeaux de tronçonnage, bois traité, ficelles, attaches, plantes invasives
- o Sacs et langes biodégradables, vaisselle, papier, matières plastiques et métalliques, conserves et boîtes